

# L'eau en partage

SITE NATURA 2000 « ÉTANG DE LA PALME »

## UN ÉLU VOUS EN PARLE

*On ne voulait surtout pas interdire les activités nautiques, mais plutôt valoriser le patrimoine de la commune et préserver les activités traditionnelles comme la pêche. Aujourd'hui, le partage de l'espace rentre peu à peu dans les habitudes des utilisateurs de l'étang.*

André PLA, Maire de La Palme

photo KFS / PNR NM

### L'ACTION

/ Etang de La Palme, site Ramsar et Natura 2000, enjeu exceptionnel pour la protection de la Sterne naine  
/ « Spot » surfréquenté (kitesurf, windsurf) : conflits d'usages et dérangement de la faune  
/ 2011 : après 2 ans de concertation, mise en place d'un zonage nautique  
/ Objectif : vouer une partie de l'étang à la navigation de loisirs ; le reste redevenant zone de quiétude pour les oiseaux d'eau, où se pratique aussi la pêche professionnelle traditionnelle.

### LES RÉSULTATS

/ Information sur les nouvelles règles en vigueur pour les usagers grâce à 5 panneaux d'information et 3 panneaux de signalisation (circulation et stationnement)  
/ 4 poteaux à terre et 7 bouées délimitent le zonage sur l'eau.  
/ Enquête de fréquentation 2012 : zonage bien accepté par les pratiquants, qui en comprennent la justification, et augmentation de la fréquentation continue (mais espace moins grand qu'avant)  
/ Plus de 200 ha rendus aux pêcheurs et aux oiseaux d'eau.  
/ Une action concertée innovante qui a d'ores et déjà séduit d'autres élus et gestionnaires...



Gestionnaire porteur de l'action :  
**Parc naturel régional  
de la Narbonnaise  
en Méditerranée**

<http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr>